

Image not found or type unknown



qui paye la taxe de partage

Par **cibrpi**, le **21/10/2012** à **10:53**

Je suis à l'étape du partage et j'ai une sœur. Il y a un appartement à l'actif de la succession que je vais garder.
Je donne la contrepartie à ma sœur et je prends l'appartement avec mon mari et ma fille. Le notaire nous fait payer la taxe de partage à ma fille, mon mari et moi-même et rien à ma sœur.
Est-ce normal? Pour moi, la taxe de partage est pour moitié ma sœur et pour moitié pour moi.
Merci pour votre réponse.